

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET
FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Horodatage :

Numéro d'ordre :
(cadre réservé à la société de gestion)

ORDRE D'ACHAT SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

A) Du souscripteur

Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOM NOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

B) Le cas échéant

Du conjoint (co-souscripteur) De l'usufruitier – si démembrement temporaire indiquer la durée.....ans
 Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable
 Du représentant d'une indivision
Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOM NOM de jeune fille et PRENOM.....
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

ORDRE D'ACHAT

Avertissement : Cet ordre ne pourra être pris en compte que s'il remplit les conditions de validité (voir au verso)
Souhaite me porter acquéreur de parts de SCPI Allianz Pierre

Nombre de parts A	Prix maximum offert / part (1)/ B	Prix à payer / part (2) C = B X 1,04701	Montant total à payer D = C X A

(1) prix maximum offert hors droits d'enregistrement

(2) prix total par part, droits d'enregistrement compris, calculés au taux de 5 % sur le prix d'exécution, qui est la somme nette revenant au vendeur. Les droits d'enregistrement correspondent à 4,701 % du prix offert, le calcul est effectué hors incidence de l'arrondi fiscal dont la Société de Gestion fera son profit ou sa charge.

Date de fin de validité de l'ordre : __/__/____ minuit. Par défaut, l'ordre sera valable un an.

* Je suis informé(e) que, sauf avis contraire de ma part, mon ordre pourra être exécuté partiellement.

* J'ai bien noté que la somme nette revenant au vendeur correspond au prix d'exécution. Ce prix s'entend net de tous frais c'est-à-dire commission de cession de 5 % HT (6 % TTC) due par le vendeur, déduite, et droits d'enregistrement de 5 % appliqués au prix d'exécution, à la charge de l'acquéreur.

* Je déclare en outre me soumettre à toutes les dispositions qu'impose la propriété desdites parts à l'égard de la société et reconnais avoir pris connaissance des statuts, de la note d'information, du dernier bulletin trimestriel et du dernier rapport annuel.

* Je donne mandat à IMMOVALOR GESTION qui l'accepte, d'accomplir en mon nom les opérations et formalités consécutives à mon ordre, notamment l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public.

* Je reconnais avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire des parts au prix de 330 € (jouissance au 1^{er} jour du cinquième mois suivant la souscription).

A compter du 1^{er} janvier 2013, le prélèvement libératoire forfaitaire est supprimé et remplacé par un prélèvement obligatoire non libératoire de 24 %. Les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le paiement de ses revenus est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et 50 000 € pour un couple marié ou pacsé peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement. Une demande de dispense du prélèvement obligatoire est disponible sur notre site internet www.immovalor.fr.

Fait à le20.....

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de N.... parts »
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) ou du mandataire dûment habilité du souscripteur

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE, L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF
Siège social : 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 - 92076 PARIS – LA DEFENSE -
328 470 570 R.C.S. NANTERRE

CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ORDRE D'ACHAT- MARCHE SECONDAIRE D' ALLIANZ PIERRE

L'inscription de l'ordre sur le registre est subordonnée :

- au fait que l'ordre d'achat soit conforme et entièrement complété et signé par le (les) donneur (s) d'ordre
- à la couverture de l'ordre
- à la réception d'un dossier complet accompagné des justificatifs requis.

Modalités de transmission des ordres à la Société de gestion :

L'ordre d'achat doit être adressé à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 - 92076 PARIS – LA DEFENSE par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion).

Couverture des ordres :

L'ordre d'achat doit être accompagné du règlement (chèque à l'ordre d'IMMOVALOR GESTION ou virement) couvrant le montant global de l'achat ou d'une lettre de confort d'un établissement prêteur.

Annulation ou modification de l'ordre :

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'à la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion) par l'envoi du formulaire d'annulation /modification de l'ordre initial par fax ou par courrier.

Jouissance des parts :

Les résultats des parts sont acquis à l'acquéreur à compter du 1^{er} jour du trimestre civil au cours duquel l'acquisition a eu lieu.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre d'achat :

Pour les personnes physiques :

- une copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- test d'adéquation dûment rempli et signé par le (s) signataire (s)
- un justificatif de provenances des fonds pour toute souscription supérieure à 90 000 €
- pour les mineurs, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles
- pour les majeurs incapables, le jugement de mise sous protection et l'accord de souscription du juge des tutelles
- en cas de démembrement, la convention de démembrement

Pour les personnes morales :

- un extrait KBIS de moins de 3 mois
- une copie des statuts à jour de la société
- le compte d'exploitation et le bilan du dernier exercice
- une copie de la pièce d'identité du (des) représentant(s) légal (légaux) en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois du (des) représentant(s) légal (légaux)
- un justificatif des pouvoirs du signataire si celui-ci n'est pas le représentant légal de la société et copie de la pièce d'identité du signataire en cours de validité
- test d'adéquation dûment rempli et signé par le(s) représentant(s) légal (légaux)
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- un justificatif de provenances des fonds pour les souscriptions supérieures à 90 000 €
- en cas de démembrement, la convention de démembrement

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le présent formulaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront, sauf opposition de votre part, aussi être utilisées par le Groupe Allianz, en France et ses différents réseaux ou partenaires, dans un but de prospection pour les produits qu'ils commercialisent (assurance, produits bancaires et produits financiers). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78.17 du 06/01/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 - 92076 PARIS – LA DEFENSE – tél 01.85.63.65.55.

Je m'oppose à toute prospection *

* Case à cocher en cas d'opposition à toute prospection commerciale

IMMOVALOR
GESTION
SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE